

COMMUNE DES HOUCHES

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Se présenter personnellement en Mairie de Chamonix (d'abord à l'accueil pour vérification, puis au service population). Un mineur doit se présenter accompagné du représentant légal.

- ❑ **1 extrait d'acte de naissance avec filiation complète daté de moins de 3 mois** (en faire la demande à votre mairie de naissance)
- ❑ **2 photos d'identité NON SCANNEES en couleur**, le fond doit être uni de couleur claire (bleu clair ou gris clair). La prise de vue doit être récente et ressemblante au jour du dépôt de la demande et du retrait du titre. Les photos doivent être réalisées par un professionnel ou dans une cabine photos utilisant un système agréé par le Ministère de l'Intérieur. La photo doit mesurer 35 mm de large et 45 mm de haut.
- ❑ **1 justificatif de domicile** à vos nom et prénom (facture Régie Electrique, Régie des Eaux, France Télécom, assurance voiture) ;
- ❑ **Pour les majeurs hébergés** : Fournir l'original de : 1 pièce justificative du domicile de l'hébergeant, 1 justificatif de l'identité de l'hébergeant, 1 attestation sur l'honneur, sur papier libre, précisant la date de l'hébergement depuis + de 3 mois)
- ❑ **1 document officiel avec photo vous permettant de justifier de votre identité** (carte nationale d'identité, carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire, permis de chasser, etc...).
- ❑ **Précédent passeport à restituer**, en cas de renouvellement
- ❑ **Modification de votre état civil** :
 - AJOUT DU NOM D'EPOUSE : Copie intégrale de votre acte de naissance (ou acte de mariage ou livret de famille, si la mention ne figure pas encore en marge de votre acte de naissance)
 - DIVORCE : Le jugement de divorce autorisant l'usage du nom de votre ex-conjoint
 - DECES : L'acte de décès de votre conjoint
- ❑ **Déclaration de perte** : établie en Mairie des HOUCHES
- ❑ **Déclaration de vol** : établie par le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie
- ❑ **Timbres fiscaux aux tarifs en vigueur (délivré par le Trésor Public ou Bureaux de tabac)**

Majeur :	86 €
Mineur : 15-18 ans	42 €
Mineur : 0-14 ans	17 €
- ❑ **1 pièce d'identité du représentant légal** ;
- ❑ Selon les cas : le jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance au juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.

Veillez prendre rendez-vous avec la Mairie de Chamonix au 04.50.53.11.13 pour finaliser votre dossier.

Le passeport est remis personnellement au demandeur au lieu du dépôt du dossier (contre l'ancien passeport en cas de renouvellement). Le passeport est remis au mineur accompagné de la personne exerçant l'autorité parentale.

Durée de validité : Majeur : 10 ans – Mineur : 5 ans